

PROCES VERBAL

de l'installation du Conseil Municipal

L'an deux mille huit, le vingt-et-un mars à vingt heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de MAISON-FEYNE, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations des 9 et 16 mars 2008, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents MM(Mmes) les Conseillers Municipaux : LEBOURG Cédric, CHAVEGRAND Jean-Claude, PEZANT Michel, GLAUDET Andrée, MAQUIN Pascal, FAIVRE Hélène, LABLONDE Stéphane, BOURNAVAUD Régis, NADOT Olivier, PLANCHENAULT Hervé, MATHEZ Jean.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur CHAVEGRAND Jean-Claude, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installer MM(Mmes), LEBOURG Cédric, CHAVEGRAND Jean-Claude, PEZANT Michel, GLAUDET Andrée, MAQUIN Pascal, FAIVRE Hélène, LABLONDE Stéphane, BOURNAVAUD Régis, NADOT Olivier, PLANCHENAULT Hervé, MATHEZ Jean dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur CHAVEGRAND Jean-Claude, le plus âgé des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mademoiselle FAIVRE Hélène

ELECTION DU MAIRE

Le Président, après avoir donné lecture des articles L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, a invité le conseil a procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L 66 du code électoral	1
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6
Ont obtenu : Monsieur CHAVEGRAND Jean-Claude	10

Monsieur CHAVEGRAND Jean-Claude ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur CHAVEGRAND Jean-Claude élu Maire, à l'élection du Premier adjoint.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L 66 du code électoral	1
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6
Ont obtenu : Monsieur LABLONDE Stéphane	10

Monsieur LABLONDE Stéphane ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU SECOND ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L 66 du code électoral	1
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6
Ont obtenu : Madame GLAUDET Andrée	10

Madame GLAUDET Andrée ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième adjoint.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L 66 du code électoral	1
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6
Ont obtenu : Monsieur BOURNAVAUD Régis	10

Monsieur BOURNAVAUD Régis ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

Détermination du nombre d'adjoints :

Monsieur le Maire rappelle que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de trois adjoints. Il vous est proposé la création de trois postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, la création de trois postes d'adjoints au Maire..

Le conseil municipal procède à la mise en place des commissions et désigne les délégués aux différents syndicats :

Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Rivière Creuse et ses Affluents(SIARCA) :

Délégués titulaires : LABLONDE Stéphane – LEBOURG Cédric

Délégué suppléant : MATHEZ Jean

-

Communauté de Communes :

Délégués titulaires : CHAVEGRAND Jean-Claude – FAIVRE Hélène

Délégués suppléants : PLANCHENAULT Hervé – MAQUIN Pascal

-

Syndicat Départemental d'Electricité de la Creuse (SDEC)

Délégués titulaires : LABLONDE Stéphane – NADOT Olivier

Délégués suppléants : PLANCHENAULT Hervé – PEZANT Michel

-

Syndicat intercommunal pour le Développement de l'Informatique Communal (SDIC 23)

Délégué titulaire : NADOT Olivier

Délégué suppléant : MAQUIN Pascal

Comité National d'Action Sociale (CNAS) :

Déléguée élue : GLAUDET Andrée

Déléguée agent : DUMOULIN Jeanne-Marie

SIERS :

Délégué titulaire : CHAVEGRAND Jean-Claude

Délégué suppléant : MATHEZ Jean

Syndicat de transport et de gestion du collège de DUN-LE-PALESTEL

CHAVEGRAND Jean-Claude – GONNOT Jean – GLAUDET Andrée

Commission cantonale d'aide sociale :

Délégué titulaire : CHAVEGRAND Jean-Claude

Déléguée suppléante : GLAUDET Andrée

Conseiller municipal chargé de la défense :

LABLONDE Stéphane

SDIS et SIVU :

Délégués titulaires : CHAVEGRAND Jean-Claude – PEZANT Michel

Délégués suppléants : LABLONDE Stéphane – MATHEZ Jean

Centre Communal d'Action Social (C.C.A.S.):

CHAVEGRAND Jean-Claude – LABLONDE Stéphane – PLANCHENAULT Hervé –
BOURNAVAUD Régis – PEZANT Michel

JARDINAUD Nicole – GLAUDET Andrée – NADOT Olivier – LAVERDANT Jean

Commission des impôts :

Titulaires : LABLONDE Cyril – DEBROSSE Camille – GROEN Alain – MATHEZ Hervé –
LEBOURG Camille – GONNOT Jean, propriétaire de bois – PERRIN Jean-Paul – LAVERDANT
Jean-Philippe – JARDINAUD Marc – PEZANT Michel – LABLONDE Stéphane –
PLANCHENAULT Hervé

Suppléants : LAVALETTE Georges – GUIGNAT Bernard – TREBUEGET Patrick – MATHEZ
Jean- JACQUET Marcel – FLUTEAU Gérard – DUCOURTIOUX Jean- PERRON Monique –
MAZAL Arnaud – GIRAUD Camille – LAVERDANT Roger – BOURNAVAUD Guy

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale :

GLAUDET Andrée – NADOT Olivier

Travaux :

CHAVEGRAND Jean-Claude – LABLONDE Stéphane – LEBOURG Cédric – PEZANT Michel –
MATHEZ Jean – PLANCHENAULT Hervé

Comité des Fêtes :

CHAVEGRAND Jean-Claude – PEZANT Michel – BOURNAVAUD Régis – MAQUIN Pascal –
NADOT Olivier – LABLONDE Stéphane – LEBOURG Cédric

Listes électorales :

CHAVEGRAND Jean-Claude

Révision : LABLONDE Stéphane – BOURNAVAUD Régis

Réclamation : FAIVRE Hélène – LEBOURG Cédric

Cantine et école :

CHAVEGRAND Jean-Claude – GLAUDET Andrée – NADOT Olivier – PLANCHENAULT
Hervé

Budget et finances :

CHAVEGRAND Jean-Claude – NADOT Olivier – LEBOURG Cédric – MAQUIN Pascal –
BOURNAVAUD Régis – PEZANT Michel